

Les principales questions que vous vous posez :

Cliquez sur la question qui vous intéresse.

1. Comment s'inscrire à une formation de l'Institut négaWatt ? p1
2. Quelles sont les formalités à accomplir avant la formation ? p2
3. Comment savoir s'il reste des places à la formation qui m'intéresse ? p2
4. Comment fonctionne mon espace participant ? p2
5. J'ai besoin de documents concernant ma formation ; comment les obtenir ? p3
6. Qu'est-ce que la convention ou le contrat de formation ? p3
7. Comment être sûr que je suis bien inscrit ? p3
8. Quand dois-je régler ma formation ? p4
9. En cas d'erreur au moment de l'inscription, que dois-je faire ? p4
10. Comment faire pour annuler ma participation à une formation ? p4
11. Comment se déroule la prise en charge de la formation par mon organisme de conventionnement ? p4

1. Comment s'inscrire à une formation de l'Institut négaWatt ?

Les inscriptions s'effectuent sur notre site Internet : <http://www.institut-negawatt.com/formations-inscription.php>. L'inscription en ligne nous permet de vous réserver automatiquement une place dans la formation demandée.

Immédiatement après votre inscription, un courriel de confirmation vous est envoyé et, le cas échéant, également à la personne responsable de votre inscription au sein de votre organisme. Ce courriel est important car il vous explique comment accéder à votre espace participant. Cet espace contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la formation (convention de formation à nous retourner signée, accès à la formation, facture, ...).

Pour le secteur privé, le règlement intégral de la formation est exigé avant le début de la formation ; il peut s'effectuer via notre paiement en ligne, par virement ou par chèque. Pour le secteur public, un document signé de l'organisme est exigé avant le début de la formation (idéalement la convention de formation) ; il peut être envoyé par courriel ou par télécopie, l'original étant remis le jour de la formation.

Nous insistons sur le fait qu'une **inscription en ligne vaut validation des conditions générales de vente** ; ce n'est pas une simple pré-inscription, mais un engagement d'inscription à la formation souhaitée.

2. Quelles sont les formalités à accomplir avant la formation ?

Le contrat ou la convention de formation doit nous être retourné(e) signé(e) avant le début de la formation - ce document est une exigence réglementaire pour les actions de formation professionnelle continue. Ce document est indispensable pour que nous vous délivrions l'attestation de présence à la formation. Le contrat est conclu avec un individu, et la convention avec un organisme.

Pour le secteur privé, le règlement intégral de la formation est exigé avant le début de la formation ; il peut s'effectuer via notre paiement en ligne, par virement ou par chèque.

Pour le secteur public, un document signé de l'organisme public est exigé avant le début de la formation (par exemple la convention de formation) ; il peut être envoyé par courriel ou par télécopie, l'original étant remis le jour de la formation.

3. Comment savoir s'il reste des places à la formation qui m'intéresse ?

Vous pouvez vous inscrire directement en ligne sur notre site Internet (<http://www.institut-negawatt.com/formations-inscription.php>). S'il reste des places, vous recevez un courriel de confirmation d'inscription avec les codes d'accès de votre espace participant ; une place vous est automatiquement réservée pour cette formation.

S'il ne reste plus de places, vous recevez un courriel vous indiquant que vous êtes sur liste d'attente et que nous ne pouvons immédiatement valider votre inscription ; nous devons faire le point des éventuels désistements avant de pouvoir, le cas échéant, vous proposer une place ; nous vous contactons alors par courriel ou téléphone avant le début de la formation pour vous en informer et faire le point avec vous.

Nous insistons sur le fait qu'une inscription en ligne vaut validation des conditions générales de vente ; ce n'est pas une simple pré-inscription, mais un engagement d'inscription à la formation souhaitée.

4. Comment fonctionne mon espace participant ?

L'espace participant est un outil important pour la qualité votre formation : il contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la formation.

Son fonctionnement est simple : vous pouvez y accéder grâce aux codes d'accès qui sont automatiquement envoyés à vous et le cas échéant à votre responsable formation lors de votre inscription en ligne sur notre site Internet.

L'adresse pour accéder à votre espace participant est la suivante : <http://www.institut-negawatt.com/connexion>, l'identifiant est votre adresse e-mail.

Vous trouvez sur votre espace participant :

Avant la formation

- la convention ou le contrat de formation à nous renvoyer signé(e) avant le début de la formation

- les informations d'accès à la formation (lieu, plan d'accès, hôtels, ...)
- la facture de la formation (la mention « acquittée » sera automatiquement inscrite sur la facture lorsque nous aurons enregistré votre paiement)
- le règlement intérieur de la formation
- le statut de votre inscription (paiement effectué ou non, envoi de la convention ou du contrat de formation, ...)
- des informations administratives (RIB et n° de formateur de l'Institut négaWatt, ...)

Une rapide évaluation vous sera demandée sur l'espace participant à l'issue de la formation, nous permettant de tenir compte de vos remarques et d'améliorer nos formations.

Après la formation

Si l'évaluation, le paiement et l'envoi de la convention ou du contrat de formation ont bien été effectués

- la présentation en format numérique de la formation
- l'attestation de présence
- la liste des participants (sauf cas exceptionnels ne nous permettant pas de la mettre à disposition)

5. J'ai besoin de documents concernant ma formation ; comment les obtenir ?

L'espace participant rassemble l'essentiel des informations et documents dont vous pouvez avoir besoin (facture, RIB, convention de formation, attestation de présence, ...). Après consultation de cet espace, si vous avez besoin d'un autre document spécifique, merci d'en faire la demande par email

6. Qu'est-ce que la convention ou le contrat de formation ?

La convention ou le contrat de formation est une obligation réglementaire pour les organismes de formation professionnelle continue, qui permet de définir clairement les engagements des deux parties.

Le contrat est conclu entre un individu et l'organisme de formation, et il est généralement plus protecteur que la convention, qui est conclue entre deux organismes. Les clauses des conventions et contrats sont bien encadrées par la réglementation.

Le contrat ou la convention doit être retourné(e) signé(e) à l'Institut négaWatt avant le début de la formation. Le document, avec la signature du directeur de l'Institut négaWatt, est auto-généré sur l'espace participant juste après l'inscription.

7. Comment être sûr que je suis bien inscrit ?

L'inscription en ligne conduit à l'envoi d'un courriel de validation, avec les codes d'accès à votre espace participant. Si vous avez reçu ce courriel, une place vous est réservée.

Si le courriel que vous avez reçu stipule que vous êtes sur liste d'attente pour la formation demandée, c'est que la formation est complète et que nous ne pouvons vous y inscrire. Nous devons

faire un point sur les éventuels désistements et annulations avant de pouvoir, le cas échéant, valider votre inscription ; nous allons reprendre contact avec vous pour vous informer des places disponibles, le cas échéant.

Si vous n'avez reçu aucun courriel, c'est probablement que l'adresse du courriel indiqué lors de l'inscription est faux ; envoyez très vite un message à formation@institut-negawatt.com pour nous faire part de ce problème, que nous résoudrons dans les meilleurs délais.

8. Quand dois-je régler ma formation ?

Les participants du secteur privé doivent payer l'intégralité de leur formation avant le début de celle-ci.

Pour le secteur public, un document signé de l'organisme public est exigé avant le début de la formation (par exemple la convention de formation) ; il peut être envoyé par courriel ou par télécopie, l'original étant remis le jour de la formation. Le paiement est effectué suite à la formation et à la récupération des justificatifs nécessaires (facture et attestation de présence sur l'espace participant).

9. En cas d'erreur au moment de l'inscription, que dois-je faire ?

Pour modifier ou compléter votre inscription, envoyez les modifications à [formation\(a\)institut-negawatt.com](mailto:formation(a)institut-negawatt.com) (antisipam: *remplacez (a) par @*).

10. Comment faire pour annuler ma participation à une formation ?

L'annulation de la formation se fait par une demande (avec, le cas échéant, la justification en cas de force majeure), a minima par un courriel à [formation\[-a\]-institut-negawatt.com](mailto:formation[-a]-institut-negawatt.com). Si l'annulation a lieu peu de temps avant la formation et conformément aux conditions générales de vente, un dédommagement pourra être demandé (l'Institut négaWatt engage des fonds plusieurs jours avant les formations pour la salle, les repas, l'impression des livrets, ...).

11. Comment se déroule la prise en charge de la formation par mon organisme de conventionnement ?

La gestion des prises en charge des formations varie d'un organisme de conventionnement à l'autre. Dans le cas le plus fréquent, le participant transmet les pièces du dossier (facture, convention de formation avec programme détaillé, ...) à l'organisme de conventionnement, qui sur cette base valide ou non le principe de la prise en charge.

Le participant avance généralement les frais de formation à l'Institut négaWatt avant la formation, et se les fait rembourser après la formation après transmission des derniers documents à l'organisme de conventionnement (attestation de présence, parfois feuille d'émargement, ...).

Il est dans tous les cas conseillé de prendre contact avec l'organisme de conventionnement avant de lancer les démarches.